



APERÇU DU FONDS

Le 31 mai 2022

Catégorie transition énergétique mondiale Middlefield – série A

Ce document renferme des renseignements essentiels sur la Catégorie transition énergétique mondiale Middlefield, une catégorie d'OPC de Middlefield Mutual Funds Limited, que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Middlefield Limited au 1-888-890-1868 ou à l'adresse de courriel invest@middlefield.com, ou visitez le site www.middlefield.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Code du fonds :	FAI : MID265	Gestionnaire du fonds :	Middlefield Limited
Date de création de la série :	Le 31 mai 2022	Gestionnaire de portefeuille :	Middlefield Capital Corporation
Valeur totale du fonds au 31 mars 2022 :	Non disponible (nouveau fonds)	Distributions :	0,035 \$/action par mois Date de clôture des registres : avant-dernier jour ouvrable de chaque mois
Ratio des frais de gestion (RFG) :	Non disponible (nouveau fonds)	Placement minimal :	Initialement, 500 \$, Placement ultérieur de 100 \$

Dans quoi le fonds investit-il?

Le Fonds investit principalement dans des titres sur lesquels des dividendes sont versés d'émetteurs mondiaux qui tirent une tranche importante de leurs revenus ou bénéfices de produits ou de services liés à la transition des combustibles fossiles vers les sources d'énergie renouvelable. Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2022. Ces placements changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (31 mars 2022)

Non disponible (nouveau fonds)

Répartition des placements (31 mars 2022)

Non disponible (nouveau fonds)

Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

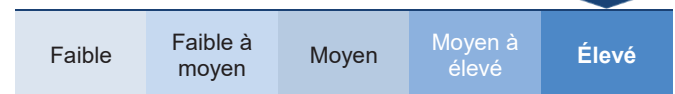
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Middlefield Limited estime que la volatilité de ce fonds est **élevée**.

Puisqu'il s'agit d'un nouveau fonds, le niveau de risque ne constitue qu'une estimation faite par Middlefield Limited. En règle générale, ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendements annuels

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Meilleur et pire rendement sur 3 mois

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

Rendement moyen

Cette information n'est pas disponible parce que le fonds est nouveau.

À qui le fonds est-il destiné?
Le fonds convient aux investisseurs qui :

- recherchent une appréciation du capital à long terme au moyen d'un investissement dans des titres d'émetteurs mondiaux qui offrent une exposition à la transition des combustibles fossiles vers les sources d'énergie renouvelable;
- ne sont pas préoccupés par les fluctuations de prix à court terme;
- prévoient détenir leur placement à long terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous raporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des actions de série A du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition

Option avec frais d'acquisition	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais d'acquisition initiaux (FAI)	de 0 % à 5 % du montant investi	de 0 \$ à 50 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> • Vous négociez le courtage avec votre représentant. • Les frais d'acquisition initiaux sont déduits du montant de votre investissement. La société de votre représentant retiendra ce montant à titre de commission.

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Les frais du fonds se composent des frais de gestion, des frais d'exploitation et des frais d'opérations. Les frais de gestion annuels correspondent à 0.2 % de la valeur du fonds. Puisque ce fonds est nouveau, les frais d'exploitation et de transactions ne sont pas encore connus.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent. Middlefield Limited verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais d'acquisition que vous choisissez.

Option avec frais d'acquisition	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais d'acquisition initiaux	jusqu'à 1,0 % de la valeur de votre placement par année.	Ce montant représente 10 \$ par année pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou échanger des actions du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Si vous effectuez une vente ou une substitution de titres dans les 30 jours de leur acquisition, vous pourriez payer des frais de 1 % de la valeur des titres visés par la vente ou la substitution. Si nous constatons que des opérations de négociation à court terme tendent à être effectuées de manière excessive, vous pourriez payer des frais pouvant atteindre 2 % de la valeur des titres que vous avez achetés, vendus ou substitués au cours d'une période de 90 jours. Le fonds bénéficie de ces frais.
Frais de substitution	La société de votre représentant peut réclamer jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous substituez dans un autre fonds Middlefield.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour obtenir de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Middlefield Limited ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Middlefield Limited
 First Canadian Place
 58^e étage, C. P. 192
 Toronto (Ontario) M5X 1A6

Sans frais : 1-888-890-1868
 Courriel : invest@middlefield.com
 Site Web : www.middlefield.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.